

En ce milieu de XV^{ème} siècle, la France vit ses dernières années du Moyen Âge, avant d'entrer dans la Renaissance.

La civilisation s'est construite sur la base de la chrétienté. La religion est omniprésente, dans les mœurs et dans les lois.

La femme n'a que peu de valeur, si ce n'est d'être une génitrice dont on attend la procréation, avant tout, de garçons. Elle est asservie, d'abord à son père, puis à son mari, auxquels elle doit inconditionnelle obéissance, en toute circonstance. Enfant jusqu'à l'âge de 7 ans, elle est femme dès 14 ans, avant d'être atteinte par la vieillesse... à 28 ans. On la marie très jeune, sans son consentement, souvent à un homme bien plus âgé.

La femme est considérée par l'Église comme inspirée par le démon. N'est-elle pas la descendante d'Ève qui a détourné Adam du droit chemin ? D'ailleurs, un peu plus tard, on qualifiera d'hystérique une personne délirante, qui présente des troubles psychiques. L'étymologie du mot est gréco-latine (hustericos – hystericus), relative à la matrice, l'utérus. Donc, relation étroite entre la folie et la féminité. La femme sera fortement pourchassée lors d'un moindre écart qui la fera jugée comme sorcière. Donc, mise à mort sur un bûcher (le feu est purificateur), après de cruelles tortures.

Dans sa toute puissance dictatoriale, l'Église aura instauré, au XII^{ème} siècle, le Tribunal de l'Inquisition dont le prétexte initial d'enquête sera, de fait, une chasse aux sorcières, en règle. Ce tribunal perdurera très longtemps en Espagne, d'où il disparaîtra en 1715.

Les propos qui ne conviennent pas à l'Église sont considérés comme blasphématoires. Ceux qui les tiennent, des hérétiques. Les justiciables, pour hérésie ou pour infraction de droit commun, sont soumis à la question. Ce qui consiste à des actes de tortures pour leur faire avouer ce que le tribunal veut entendre. Même lorsqu'il avoue son crime, le justiciable y est très souvent soumis — au cas où il cacherait encore quelque chose !

L'adultère, bien que condamné par la morale et l'Église, n'est pas sanctionné par la loi. Mais un mari, victime d'adultère, est en droit d'occire sa femme et l'amant, sans être inquiété par la justice à la condition expresse qu'il n'épargne aucun des deux. Il s'agit, alors, de légitime défense.

Les condamnés sont pendus, brûlés ou décapités, voire écartelés. Les badauds sont nombreux à assister à ces exécutions, proférant même des injures envers le supplicié. S'en réjouissant, parfois. Pendant tout le Moyen Âge, les châtements sont divers selon la nature du délit ou du crime.

Malgré un ressentiment ancestral pour avoir crucifié Jésus de Nazareth, les Juifs sont tolérés en France.

Depuis qu'ils ont été repoussés au VIII^{ème} siècle, on ne compte pas de Sarrasins dans l'Hexagone, en nombre significatif.

C'était une époque avec des mœurs que l'on peut, sans nul doute, qualifier de barbares.

Chez les musulmans, l'Hégire (le début de leur ère) a son point de départ en l'an 622 de notre calendrier chrétien. Ce qui en fait aujourd'hui, pour quelques mois encore, l'année 1445.

Avec l'arrivée du prophète, Muhammad (ou Mohamed ou Mahomet, selon les transcriptions), l'islam se répand à travers le monde telle une traînée de poudre. Avec le bras armé d'Amr ibn al-As (1), les pays du bassin méditerranéen sont envahis et les populations soumises à l'islam : soit elles se convertissent, soit elles sont exterminées.

Les femmes sont considérées comme des êtres nécessaires à l'enfantement, à la reproduction de la race. Considérée comme impure et tentatrice, la jeune fille doit se voiler dès qu'elle devient nubile, afin de ne pas attiser le désir charnel de l'homme. Il lui est interdit de toucher un homme (elle ne lui serre pas la main) et porte souvent des gants.

La femme doit totale obéissance à son père, puis à son mari. Elle est mariée très jeune, sans son consentement, souvent à un homme qui pourrait être son grand-père et, parfois, alors qu'elle n'est encore qu'une petite fille, pas encore pubère. (Le prophète, lui-même, avait épousé une fillette âgée de 6 ans). Épouse, elle doit partager son foyer avec plusieurs autres, coépouses, car l'islam autorise la polygamie.

Les délits et crimes sont punis par la loi — la charia — différemment, selon leur nature. On trouve nombre de similitudes dans son application chez l'État Islamique et en Arabie Saoudite (2). Ainsi, blasphème, homosexualité, trahison et meurtre sont punis de mort. La mort est également donnée pour l'adultère, mais par lapidation. Les voleurs se voient amputés des mains et/ou des pieds. Certains délits donnent lieu à des coups de bâton ou de fouet. Etc.

Dans les pays musulmans, aujourd'hui, les Chrétiens (plus de 360 millions) sont persécutés. Au Nigéria, en Égypte, en Azerbaïdjan, en Érythrée, au Soudan, en Lybie, en Somalie, en Iran... ainsi que partout où sévit l'État Islamique ou ses alliés (Al Qaïda, Boko Haram...)

Des églises sont fermées (au Qatar, en Algérie — 42, malgré la présence de Chrétiens depuis le II^{ème} siècle), détruites (Sidi Moussa, toujours en Algérie) ou reconverties en mosquées (Sainte-Sophie, Saint-Sauveur-in-chora, en Turquie).

En Europe, les agressions d'autochtones se multiplient : viols, égorgements au nom de « Dieu est grand », refus de nos lois et règlements en assassinant nos enseignants.

Ces mœurs et comportements peuvent être qualifiés de barbares, même davantage que les nôtres en l'an 1445 de l'ère chrétienne.

Le christianisme s'est répandu dans le monde par le prêche de la foi de fidèles cruellement martyrisés. Il reconnaît le droit à l'existence des autres religions.

L'islam, lui, a été imposé par la violence. Il appelle à l'éradication de toutes les autres religions. Tout ce qui n'est pas musulman est « infidèle ».

Aujourd'hui, on nous le présente comme « religion d'amour et de paix ».

La fin du mois de juillet prochain verra le début de l'année 1446. Je doute que ce soit le départ d'une évolution humaniste de la civilisation prônée par cette religion. Idem pour les décennies, voire les siècles à venir.

Essayons de rester objectifs ! Cessons de faire de nos agresseurs des victimes de stigmatisation!

28 février 2024

- (1) Initialement opposé à Muhammad, il se convertit à l'islam et devient, par la suite, un fanatique colonisateur.
- (2) <https://www.nouvelobs.com/monde/20150123.OBS0666/chatiments-corporels-arabie-saoudite-et-etat-islamique-du-pareil-au-meme.html>